



Conseil Municipal extraordinaire 07 février 2017

Membres en exercice : 10, Présents : 10, Excusés : 0 Absents : 0

Le 07 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 03 février 2017, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne FOUGIER Sébastien,, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Excusés : néant

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme COURTHIAL Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20170702-1001 – Annulation de la décision modificative n°4 du budget principal à la demande de la Préfecture de l'Ardèche, service du contrôle de la légalité des collectivités territoriales et au vu des directives de monsieur Fromentin, comptable de la trésorerie de Saint-Pierre-ville. Tout ce qui concerne l'investissement doit être modifié au plus tard le 31 décembre de chaque année

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
Fonctionnement				
Chapitre 014 Atténuation de produits		500 €		
D – 60632 fournitures de petits équipements	500 €			
Chapitre 011 Charges à caractère général	500 €			
Total budget fonctionnement	500 €	500 €		
Investissement				
D – 16412 Emprunts affectés ancienne communauté de communes		150 €		
Chapitre 16 Emprunts & dettes assimilées		150 €		
D – 2031 Frais d'études	150 €			
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	150 €			
Total budget investissement	150 €	150 €		

A l'unanimité le conseil municipal décide l'annulation de la décision modificative n°4.

Délibération 20170702-1002 – Nouvelle décision modificative n°4 sur le budget principal prenant en compte que la partie fonctionnement conformément aux directives de la Préfecture de l’Ardèche, service du contrôle de la légalité des collectivités territoriales et de monsieur Fromentin, comptable de la trésorerie de Saint-Pierreville.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
Fonctionnement				
Chapitre 014 Atténuation de produits		500 €		
D – 60632 fournitures de petits équipements	500 €			
Chapitre 011 Charges à caractère général	500 €			
Total budget fonctionnement	500 €	500 €		

A l’unanimité le conseil municipal valide la nouvelle DM n°4 qui remplace celle prise en date du 20 janvier 2017.

Délibération 20170702-1003 – Autorisation d’effectuer des dépenses d’investissement à hauteur de 25% du réalisé 2016, avant le vote du budget principal 2017.

Au vu des consommations réalisées au titre de l’exercice 2016 les autorisations maximales s’élèveraient à :

Articles	Etats des consommations 2016	Plafonds autorisés de dépenses sur 2017	Validation par le conseil municipal du 07 février 2017
202 : Révision PLU	13 177.80 e	3 294.45€	Oui
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		3 294.45€	
21318 Autres bâtiments publics	10 863.96€	2 715.99€	Oui
2135 Installations° agencements construction	4 897.25€	1 224.31€	Oui
2151 Voirie & Réseaux	95 522.79	23 880.70€	Oui
2181 Installations° agencements divers	2 500.80€	625.20€	Oui
2188 Autres mobiliers	4 224.00€	1 056€	Oui
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		29 502.20€	



2313 Constructions	316 706.36€	79 176.59€	Oui
Chapitre 23 : Immobilisations en-cours		79 176.59€	

A l'unanimité le conseil municipal autorise les dépenses d'investissement selon les montants du tableau ci-dessus.

Délibération 20170702-1004 – Demande de subventions de l'Etat au titre de la DSIL, ainsi qu'auprès de la Région, du Département et de la réserve parlementaire, pour l'aménagement de la maison SERRE en résidence pour personnes âgées autonomes

L'avant projet sommaire de cet aménagement de la Maison SERRE en résidence pour personnes âgées autonomes a été élaboré par Marie-Laure Courthial pour l'esquisse et le cabinet Cucho pour le chiffrage. Cette étude a été transmise à tous les conseillers pour information. Le projet discuté lors du débat d'orientation budgétaire apparaît comme une priorité pour la commune. L'étude de faisabilité a chiffré le montant de l'investissement à 380 000 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer les dossiers de subventions afférents auprès des financeurs potentiels.

Le projet pourrait débuter en septembre 2017 (permis de construire, consultation des entreprises...) pour une livraison en 2018.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions (Etat (DSIL), Région, Département, enveloppe parlementaire) pour une résidence pour personnes âgées autonomes sur la base de l'étude de faisabilité présentée et pour un montant prévisionnel HT de 380 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal extraordinaire est clos à 22h20

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

